Prestations intellectuelles

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSMENT

REALISATION DE DIX (10) ÉTUDES D'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS), D'AVANT-PROJET DETAILLE (APD), D'ETUDES D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALES ET DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) POUR LA RÉHABILITATION/EXTENSION DE SYSTÈMES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE EXISTANTS DANS LES REGIONS DU PLATEAU CENTRAL, DU CENTRE-SUD ET DU CENTRE-OUEST

> AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2025 -005M/MEEA/SG/DMP <u>Référence des Accords de financement :</u> Don FAE N°5600155005452– <u>N° d'identification du Projet : SAP n° P-BF-E00-020</u>

- 1. Le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet de promotion de l'hygiène, de l'eau potable, de l'assainissement et de renforcement de la résilience de la population à la COVID 19 et au changement climatique en milieu rural dans huit provinces au Burkina Faso (PHEPA-8P); et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le contrat relatif au recrutement d'une firme chargée de la réalisation de dix (10) études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'études d'évaluation environnementales et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour la réhabilitation/extension de systèmes d'Adduction d'Eau Potable existants.
- 2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour la réhabilitation/extension de dix (10) AEPS ; (ii) la réalisation des études (APS, PAR), (iii) la réalisation des études d'impacts environnementales et sociales assorties de plan de gestion environnemental et social (iv) l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des travaux. La durée prévisionnelle des prestations est de sept (07) mois calendaire.
- 3. La Direction des marchés publics du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (DMP/MEEA) invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Le consultant devra être un cabinet/entreprise régulièrement constitué et ayant une expérience dans l'élaboration d'études (APS, APD, PAR et études d'impacts environnementales et sociales) pour la réalisation/réhabilitation/ extension des AEPS. Le consultant devra justifier d'au moins cinq (05) expériences similaires pertinentes dans l'élaboration des études (APS, APD, PAR et études d'impacts environnementales et sociales) pour la réalisation/réhabilitation des AEPS prouvées par les pages de garde et de signature des contrats et les attestations de bonne fin.
- 4. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation sur le consultant, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, etc.). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
- 5. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les documents suivants :
 - une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;
 - une présentation du consultant (date de création, situation géographique, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique ;
 - les références des missions similaires réalisées par les consultants dans l'élaboration des études (APS, APD, PAR et études d'impacts environnementales et sociales) pour la réalisation/réhabilitation des AEPS. Les consultants doivent faire ressortir pour chaque mission les informations minimums suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du Client, (iii) le pays de réalisation des prestations, (iv) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (v) le montant du contrat, (vi) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission, (vii) les activités réalisées et les résultats obtenus, ainsi que toute information pertinente sur la mission réalisée. Les références de prestations similaires des consultants devront être justifiées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations accompagnés des pages de garde et de signature des contrats.
- 6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse http://www.afdb.org.
 La méthode de sélection pour ce contrat sera la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque.
- 7. La liste restreinte des consultants qualifiés pour la mission sera établie sur la base du nombre de missions similaires réalisées : au moins cinq (05) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation/réhabilitation/extension de systèmes d'Adduction d'eau Potable. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.
- 8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux, tous les jours ouvrables de 08h00mn à 15h00mn (heure locale) aux adresses ci-dessous :

Secrétariat de la Direction des Marchés Publics / Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement sis à Ouaga 200003 BP. 7010 - Ouagadougou 03Tél. : 25 49 99 22 ; Email : dmpmeeea@gmail.com

- 9. Les expressions d'intérêt rédigées en langue française en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) devront être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le jeudi 25 juin 2025 à 09 heures 00 minute TU et porter expressément la mention :
 - « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme chargée de la réalisation de dix (10) études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaille (APD), d'études d'évaluation environnementales et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour la réhabilitation/extension de systèmes d'Adduction d'Eau Potable existants dans les Régions du Plateau Central du Centre-Sud et du Centre-Ouest », avec l'avertissement « A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement À l'attention de « Monsieur

le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement »03 BP 7010 Ouagadougou 03

BURKINA FASOTél. : (+226) 25 49 99 22,Email : dmpmeeea@gmail.com

Le Directeur des Marchés Publics Président de la CAM

André HIEN
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

